

Succession pour les enfants

Par **vanillemoi**, le **27/09/2014** à **13:44**

bonjour

voilà avec mon conjoint nous sommes en couple avec un enfant et un prochain qui arrive d'ici peu.

mon conjoint étant divorcé avec un enfant né de cette union.

Nous souhaitons laisser à chacun des enfants (les 2 notre et le sien) une maison à chacun que nous achèterons. Les 3 maisons étant à nos deux noms.

Donc voilà ma question:

si mon conjoint décède, qu'auront les enfants? Comment se fera le partage? En sachant que les 3 maisons seront au nom de mon conjoint et au mien.

Je ne voudrait pas léser l'enfant de mon conjoint mais je n'aimerais pas que nos 2 enfants le soient aussi.

Si nous n'investissons pas dans l'immobilier qu'aurons les 3 enfants(les 2 notres et le sien) à notre mort?

A savoir que j'ai plus de revenus que mon conjoint et que la plupart des biens que nous achetons ensemble sont à mon nom(caravanes, voitures...)

Je ne voudrais pas que mes enfants lorsqu'ils seront adultes se battent avec leur demi-frère car ils ont le même père.

En attendant votre réponse.

Cordialement

Par **janus2fr**, le **28/09/2014** à **10:35**

Bonjour,

Il faut bien voir que ces trois enfants ne peuvent pas être égaux devant vos deux successions.

En effet, l'enfant de votre mari n'est qu'héritier de lui alors que vos enfants communs sont héritiers de vous deux.